

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

Délibération N°7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **Vingt-Sept Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 février 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, pouvoir du titulaire M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX, pouvoir à M. VIVIER
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES, pouvoir à M. PLANCHE

Madame Stéphanie CHERVIN a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que le 14/02/2022, la communauté de Communes du Pays de Lapalisse et l'État signaient le Contrat pour la Relance et la Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire des 14 communes rassemblées au sein de la communauté de Communes du Pays de Lapalisse. Ce contrat, très largement inspiré du projet de territoire de la communauté de Communes du Pays de Lapalisse s'articulait autour de 3 grands axes déclinés en orientations :

AXE 1 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

AXE2 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

AXE 3 COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Devant l'accélération des urgences climatiques, énergétiques et environnementales, le Gouvernement a appelé les collectivités à conduire la planification écologique au sein des territoires, méthode globale pour relever les défis majeurs de la transition écologique : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), préservation et restauration de la biodiversité, gestion durable de nos ressources ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Le plan France Nation Verte a été mis en place, puis des échanges ont été organisés lors des conférences des parties (COP).

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

OBJET :

**CONTRAT DE REUSSITE DE
LA TRANSITION
ECOLOGIQUE (CRTE) 2025-
2026**

Suite à la COP régionale organisée le 21 décembre 2023, la COP départementale s'est réunie le 19 janvier 2024. Des déclinaisons par secteur (Mobilité, transports et activité économique) ont suivi.

Ces échanges ont permis d'identifier des objectifs et des leviers d'action qui s'articulent autour de 6 thématiques :

- MIEUX SE DEPLACER
- MIEUX SE LOGER
- MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES
- MIEUX PRODUIRE
- MIEUX SE NOURRIR
- MIEUX CONSOMMER

Les CRTE ont évolué pour devenir les « Contrats pour la réussite de la transition écologique », renforçant leur ambition d'accélérer la transition écologique tout en restant adaptés aux spécificités des territoires. La « réussite » traduit désormais une ambition de long terme, axée sur la concrétisation de projets à fort impact environnemental. La « réussite » incarne également une dynamique dans laquelle les territoires renforcent leur résilience face aux défis climatiques, énergétiques et sociaux, tout en améliorant la qualité de vie de leurs habitants.

L'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des Contrats pour la réussite de la transition écologique rappelle que les CRTE deviennent le cadre de travail privilégié entre l'État et les collectivités. En termes de méthodologie, la mise à jour des contrats intégrera pleinement les priorités définies dans les COP et les nouvelles trajectoires de planification écologique.

C'est dans ce contexte que la communauté de Communes du Pays de Lapalisse s'engage dans la réussite simultanée des projets du territoire et de la transition écologique déclinés en 5 AXES :

AXE 1 – BIODIVERSITE ET RESSOURCES NATURELLES

AXE 2 – TRANSPORTS ET MOBILITES

AXE 3 – BATIMENTS

AXE 4 – ENERGIE ET DECHETS

AXE 5 – INDUSTRIE ET PRODUITS BOIS

Les différentes actions sont détaillées dans l'annexe jointe qui présente les plans de financement pour 2024 et pour 2025, ainsi qu'une enveloppe prévisionnelle pour 2026.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir débattu, à l'unanimité :

- approuve l'annexe financière présentée, reprenant les programmes réalisés et programmés par les communes membres et la communauté de communes du Pays de Lapalisse, ainsi que les plans de financement pour 2024 et 2025, ainsi que les enveloppes budgétaires prévisionnelles pour 2026,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention annuelle relative au contrat pour la réussite de la transition écologique pour l'année 2024,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat de réussite de la transition écologique qui est un avenant au Contrat de relance de la transition écologique signé le 14/02/2022.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

Publié ou Notifié

le :

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~